

NOMINATION, SAUTE AUX RISÉES ET QUELQUES AUTRES.

Thierry Perlès

On va supposer un échec.

Pourquoi le supposer? Parce que fiction, quand même. Fiction pour un enjeu, un défi. Les CCAF y auront fait défaut, pouvaient pas faire moins.

Un de plus voilà, à y bien regarder, qui est constituant

La difficulté, aujourd'hui, n'est pas qu'il y ait échec, mais elle est dans la possibilité d'une fiction. Dissolution l'emploi même de ce signifiant aujourd'hui pour qualifier cette remise en question des Cartels suffirait à montrer en quoi c'est la fiction elle-même qui se trouve singulièrement menacée d'être soluble. Le modèle de l'énoncé performatif grince. S'il a fait image par la portée heuristique d'un "dire, c'est faire", il semble aujourd'hui faire davantage écran, tant que n'aura pas été analysé le "s'y croire" dans lequel il s'est prolongé.

Quelle est cette chose qui rend cette fiction aussi nécessaire qu'impossible. Cette chose est insoluble. Mettant sans cesse le discours analytique au défi, elle nous renvoie à la nécessité de cet être symbolique qu'est la fiction, autant qu'à l'impossible d'une institution apte à fonctionner par autre chose que par son exclusion. De le savoir empêchera-t-il jamais l'analyse de vivre ailleurs que sous le signe de la malédiction du retour de l'après ?

C'est à la constitution d'une ØiXiÈ -tion freudienne, puis lacanienne, par Aristote!, que nous sommes aujourd'hui conviés.

Cartels de fonctionnement chacun, autant que possible, en partie tiré au sort, en partie élu.

Cartels de base : vogue le navire la systématisation du un-en-plus rendrait plus probante leur vertu constituante.

Passé ? Sanctuaire pythique, vaut le voyage tant qu'on ne manque pas de prêtres qui s'attachent à son sacerdoce.

Il vaut d'y veiller.

Pendant huit ans cependant, la nomination a été occultée par un tour de passe-passe ainsi l'âne omis nation pas de liste d'analyste au départ. Ce temps de suspens et d'insistance fut essentiel à la consistance du projet institutionnel. C'est grâce à lui qu'un certain cap pourra être retrouvé. Mais de nomination il en faudra pourtant, qui sorte donc d'ailleurs que de l'omphalos.

Lacan invente la passe un dispositif propre à produire, voire à recueillir l'énonciation d'un analyste quand un alter ego le somme de soumettre la question de son devenir analyste à celle de son analyse personnelle, et singulièrement de sa fin.

Si ça répond, c'est pour les protagonistes, d'un lieu symbolique, voire de la confrontation avec ce lieu tel que l'entreprise le dégage, et si il y a quelque intérêt à ce qu'autrui vienne y brancher son oreille, on ne voit pas quel titre il aurait à prétendre traduire ce qu'il parvient à entendre en une déclaration de nomination ou pas, ni quel titre aurait quiconque à défendre l'incohérence d'une nomination venant d'ici. Pas plus que je ne conçois le dispositif qui permettrait par d'autres la reconnaissance d'une fonction dont il est reconnu qu'on ne s'y autorise que de soi-même. Même si cette formule à tout d'un canular, du moins tant qu'on la détache de cette autre, qu'une chose est

l'analyste, autre chose est le discours analytique qui lui, ne peut se concevoir sans le groupe analytique.

Quid de ce qu'on peut avoir aujourd'hui de ce côté ? Un noeud qu'il me semble que la suspension de la nomination dans l'institution permet d'envisager de dénouer. André Rondepierre fait deux remarques qui me semblent gagner à être connues ensemble. D'une part il relève les propos de Lacan selon lesquels sa fiction énonciative consiste à parler à des analystes supposés, Proposition insoutenable pour Lacan, dit Rondepierre. D'autre part, évoquant l'idée de la circularité dans les cartels, il note qu'il se pourrait bien que ça en ait renvoyé plus d'un à l'horreur éprouvée devant la mise en acte de quelque obscène fantasme échangiste de son auteur. Je propose passage à l'acte des "analystes" : ils ont peur. Acting out de Lacan : quoi d'autre que la dissolution (qu'on imagine sans peine le soulagement collectif),

S'il y a, dans cette interprétation de quelques écrètements historiques proposée par quelqu'un qui n'y était pas quelque chose que d'autres puisse juger recevable, cela méritera d'être repris. En tous cas ce n'est que dans l'après-coup de la mort de Lacan, de la disparition de son école que ça devient analysable en ces termes. Maintenant, le comment du passage à l'acte comment, sinon parce qu'il les avait nommés « analystes » ? Analystes de Lacan Qu'ils tiennent leur titre de ce qu'il les ait nommés de la sorte, alors il faut, pour qu'il y ait passage à l'acte, qu'ils s'y soient crus, comme on dit. La fiction est trop serrée, elle va virer à la scène traumatique. Le plus de cette nomination, c'est que la confusion est complète entre membre, élève, "analyste" de Lacan. Il suppose l'analyste où il veut, en tant qu'analyste lui-même s'essayant au discours analytique dans le cadre d'une fiction, et comment pas chez ses fils ? Mais il faut amputer le performatif de sa suite sans quoi ceux qu'il se choisit, nommés par lui, vont s'y croire assez pour réagir à un certain temps du discours de leur analysant par un passage à l'acte.

Tout ceci, aujourd'hui, fume encore. La fumée conserve les viandes, est agréable aux dieux, mais ne résoud pas la question de la nomination.

Posons alors simplement ceci : untel est ou n'est pas membre des Cartels. S'il l'est, et s'il se trouve qu'il exerce le beau métier de psychanalyste, alors il est psychanalyste, membre des Cartels. Je me demande ce qu'André Rondepierre visait en essayant de disjoindre le signifiant de psychanalyste de son double, estropié d'un psych, l'analyste. Plus, ou moins de un. Quoiqu'il en soit, la qualification n'a nullement à porter sur "psychanalyste", mais sur "membre des Cartels", ce dont l'institution doit répondre ce n'est pas une tâche insurmontable que d'élaborer des statuts qui spécifient cette qualité à un niveau honorable (voir annexe).

Inter-Associatif, ou comment conjuguer la nécessité du groupe, avec ce qu'elle comporte d'aspiration à la spécificité, avec cette exigence de lutte contre les tendances au sectarisme ? Noter que dès Tribune 1, l'allusion se trouve faite à un temps de suspension que nous partagerions avec d'autres groupes soucieux comme nous de réactualiser leurs enjeux peut-être est-ce en l'état beaucoup demander. Mais on pourrait envisager d'aborder aujourd'hui nos rapports inter associatifs sous l'angle d'une politique de publication par exemple, publié, on ne le serait que via un comité de lecture, non sans retour, dont la tâche serait en parallèle d'épuiser celle des revues qui d'ailleurs paraissent. Comme il pourrait aussi se dégager de cette politique de confrontation féconde une place pour la représentation d'autres groupes, entre proxène et ambassadeur.

Annexe à "L'ANALYSTE NE SAUTE..."

La première chose à faire sera donc d'élire en Assemblée Générale les personnes qui siégeront dans les instances ayant en charge la nomination. A pourvoir : par exemple deux Cartels ?1 à 5 trois coordonnants, plus trois remplaçants, soit. 1 à 18 personnes, qui seront de facto Membres. Ils auront à tirer au sort entre eux un premier coordonnant, puis à en élire deux autres. Les deux cartels et remplaçants seront répartis par tirage au sort, ainsi que le sera en leur sein le premier à faire fonction de un-en-plus, soit deux qui, après chaque session de nominations, changeront de cartel, tandis que d'autres un-en-plus y seront désignés, et ainsi de suite.

Au préalable ces instances, nommées pour deux ans, auront débattues pour définir des propositions de procédure d'habilitation au titre de Membre des Cartels. Si un choix est à faire entre plusieurs propositions, ce sera l'objet d'un vote en assemblée générale.

Au sortir d'une procédure de la sorte apparaissent deux types de personnes : d'une part les Membres, élus pour les premiers par l'actuelle assemblée générale sur candidature, les autres par les cartels d'admission, toujours sur candidature d'autre part, les adhérents, ainsi qu'on pourra appeler ceux qui ne sont pas Membres, les autres. La candidature d'un adhérent au statut de Membre sera examinée par les cartels d'admission sur la base du travail qu'il aura effectué dans l'institution, avec les critères dont l'élaboration a été précédemment appelée.

Les cotisations seront le double pour les Membres de ce qu'elles sont pour les affiliés. Le titre de Membre se perd automatiquement au bout de trois ans.

Une constitution ainsi ébauchée me semble tenir d'un modèle exigeant pour l'analyse. D'autres modèles, fonction de perceptions différentes du groupe analytique et des enjeux qui le traversent, peuvent être conçus.